

La charte des organisateurs de la JMCA

À vous, les promoteurs qui célébrez la JMCA chaque 24 janvier à travers le Monde, vos efforts ont été récompensé par les 193 états membres de l'UNESCO qui ont adopté à l'unanimité par acclamations le 20 novembre 2019 votre Journée. Elle est désormais inscrite à l'agenda international des Nations unies. Nous vous en remercions.

L'ONG RAPEC et Comité de Mobilisation de la JMCA sont les coordonnateurs de la JMCA - Journée Mondiale de la Culture Africaine & Afro-descendante. Ils proposent pour chaque édition des thèmes, afin d'inspirer les porteurs de projets, les organisateurs et leur proposer des conseils pratiques et techniques pour la célébration de la JMCA.

Chaque organisateur est autonome, il lance sa propre communication.

- Le logo officiel de la JMCA est une propriété intellectuelle de l'ONG RAPEC, une marque déposée qui ne peut être utilisée, sous quelque forme que ce soit, sans autorisation.
- Donner une dimension officielle à votre événement: tous organisateurs contrevenant à la charte s'expose à des poursuites: il vous est fortement recommandé d'adresser une demande officielle à **jmca@rapec.org** ou **rapec@hotmail.fr** pour l'utilisation du logo de la JMCA.

Le RAPEC en accordant son soutien à vos événements, garantie leur promotion sur son site officiel:

www.jmca.in et sur les sites partenaires de l'ONG RAPEC .

Les organisateurs sont invités à partager toutes leurs expériences grâce aux hashtags « #jmca » sur les réseaux sociaux : Le RAPEC recense, collecte et diffuse les programmes de toutes les initiatives à travers le monde. Ceux-ci doivent respecter les principes de la célébration de la JMCA - Journée Mondiale de la Culture Africaine Afro-descente.